

Evaluation des surcoûts générés par les contraintes réglementaires en volailles de chair : conséquences sur la compétitivité de la filière

Pascale MAGDELAINE et Céline CHESNEL

ITAVI – 28, rue du Rocher – 75008 PARIS

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Leader sur le marché européen, la production française de volaille enregistre cependant depuis cinq ans un recul sur le marché intra communautaire et sur les marchés export Pays Tiers. Les importations de volailles de l'Union Européenne en provenance de Pays Tiers se sont également fortement développées depuis 2000, venant concurrencer les exportations françaises sur nos principaux marchés, l'Allemagne et le Royaume Uni.

Dans le même temps, les exigences sociétales croissantes exacerbées par les crises alimentaires récentes favorisent un durcissement de la réglementation communautaire dans différents domaines (sanitaire, bien être animal, protection de l'environnement), ou induisent la mise en place (initiée par l'aval industriel ou la grande distribution) de cahiers des charges, qui génèrent des surcoûts de production et pénalisent la compétitivité de l'aviculture européenne. En France, l'évolution de la législation sociale génère également des charges supplémentaires au niveau des entreprises d'amont et d'aval de la filière volaille. Par ailleurs, les prochaines négociations à l'OMC se solderont probablement par une ouverture supplémentaire du marché communautaire.

Dans ce contexte très évolutif, il apparaissait nécessaire de mieux cerner l'impact des évolutions réglementaires récentes sur les différents maillons de la filière volailles de chair en France et en Europe (filières dinde standard et poulet standard)

et d'apprécier les perspectives d'évolutions de ces contraintes réglementaires et des surcoûts prospectifs générés.

Différents objectifs ont été ciblés dans ce travail réalisé au cours de l'année 2003 :

1. Décrire les principales contraintes correspondant à la mise en œuvre de réglementations récentes (pendant la dernière décennie) ou attendues à très court terme dans les domaines suivants : protection de l'environnement, maîtrise sanitaire et sécurité alimentaire, bien être animal, réglementation sociale, et ce pour les différents maillons de la filière avicole.
2. Mesurer les conséquences de chacune de ces évolutions sur le coût de production sortie élevage, sur les coûts d'abattage et sur la compétitivité globale de la filière.
3. Estimer les principales évolutions réglementaires attendues à plus long terme, estimer les surcoûts générés et les conséquences sur l'évolution globale de la compétitivité du secteur volaille de chair selon différents scénarios.

Il convient de préciser que la réponse à ces différents objectifs est indubitablement limitée par la forte hétérogénéité des situations dans la filière avicole :

- La localisation géographique : Elle peut être un atout ou une contrainte. Les zones de production sont plus ou moins concentrées, et regroupent des outils complémentaires qui peuvent avantager les entreprises. Le regroupement des élevages et des entreprises amont et aval permet de réduire les coûts logistiques et permet parfois de valoriser les

déchets]. Par contre, les entreprises peuvent être confrontées à des contraintes supplémentaires dans ces régions, lorsque certaines réglementations sont liées à un territoire (problèmes environnementaux notamment).

- La spécialisation ou non des outils de production : ce facteur permet de réaliser des économies d'échelle et joue donc directement sur la compétitivité des outils.
- La taille et la structure de l'entreprise, ainsi que son intégration ou non dans une coopérative ou une société privée ; la stratégie et la culture de l'entreprise.

Par ailleurs, la diversité des souches produites et les résultats techniques qui leur sont associés complexifient le calcul d'un coût de production.

2. MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps, nous avons recensé les évolutions réglementaires récentes s'imposant aux différents maillons de la filière, dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sécurité sanitaire, du bien être animal et de la réglementation sociale. Ensuite, nous avons cherché à apprécier les évolutions attendues à court terme. Un travail bibliographique important a été complété, validé et précisé (notamment concernant les modalités d'application) par des entretiens avec divers experts.

Enfin, des entretiens semi-directifs de 2 à 3 heures en face à face ont été réalisés auprès d'opérateurs économiques de la filière. Au travers des entretiens, notre objectif était d'une part de connaître les

modalités d'application des textes réglementaires et d'autre part d'obtenir des ordres de grandeur en matière de surcoût. Quand cela était possible, nous avons tenu à récupérer les chiffres propres à l'entreprise enquêtée. D'autre part, nous avons essayé de hiérarchiser ces surcoûts, afin de voir quelles sont les réglementations qui ont le plus d'impact pour la filière. Ces entretiens ont également mis en évidence des changements de pratiques dans les différents maillons, qui peuvent induire des surcoûts, même s'ils ne sont pas issus de textes réglementaires. Des entretiens téléphoniques complémentaires ont également été réalisés.

Les aspects prospectifs de notre étude ont été abordés dès nos rencontres avec les opérateurs de la filière. En effet, chacun des guides d'entretien comportait une partie réservée aux évolutions réglementaires possibles pour les différents thèmes abordés au préalable. Puis, dans un second temps, nous avons réalisé une enquête de prospective auprès de professionnels de toute la filière (500 questionnaires envoyés, 105 réponses exploitées). Le questionnaire de l'étude prospective, s'articulait en deux parties :

- Une première partie comportant des affirmations portant sur des sujets très techniques, ou très spécifiques à un maillon de la filière. L'échéance prévue pour chacune de ces affirmations est de 5 ans.
- Une seconde partie, que nous avons appelée "tiercé". L'objectif de cette partie est d'arriver à lister et hiérarchiser les 3 facteurs de surcoûts les plus importants qui s'imposeraient aux maillons de la filière dans les 5 années à venir.

3. RÉSULTATS : LES RÉGLEMENTATIONS ACTUELLES, IMPACT SUR LES COÛTS ET PERSPECTIVES

Nous avons étudié les réglementations actuelles et les surcoûts qui en découlent. Nous avons classé ces réglementations par thèmes : la protection de l'environnement, la sécurité sanitaire, le bien être animal et enfin la réglementation sociale. Chacun de ces thèmes a été abordé pour

tous les maillons de la filière : couvoir, élevage, usine d'aliment, et enfin abattoir.

3.1. IMPACT DES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

La réglementation française repose essentiellement sur le régime des Installations Classées (ICPE, loi n° 76-663 du 19 juillet 1976), qui concerne tous les maillons de la filière. Son équivalent au niveau européen est la Directive 96/61/CE du 24/09/96, relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (ou IPPC). Toute activité présentant un risque de nuisance pour l'environnement est soumise au respect des règles qui selon la nature du risque relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), ou du régime des installations classées. Les couvoirs, élevages, usines d'aliment et abattoirs sont donc classés par taille, en fonction de leur potentiel de pollution. La nomenclature de l'ICPE de 1976 donne aux établissements des prescriptions spécifiques, relatives à la gestion de leurs déchets, à la gestion de l'eau, et aux éventuels traitements à mettre en œuvre.

La "directive nitrates" (directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991) constitue le principal instrument réglementaire européen pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles. Cette directive a été transcrite en droit français d'une part, par des mesures de délimitation de zones géographiques prioritaires, les zones vulnérables, pour la mise en œuvre d'un code de bonnes pratiques et l'application de programmes d'action visant à corriger les pratiques les plus polluantes, et de protéger la qualité des eaux. D'autre part, dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), des zones d'excédent structurel et des zones situées dans les bassins versants ont été définies dans lesquelles des mesures d'action sont mises en place à l'échelle des exploitations.

Enfin la redevance pollution est imposée aux exploitations soumises au régime des installations classées (décret 98-1043).

3.1.1. IMPACT AU NIVEAU DES COUVIORS

Au niveau des couvoirs, la nomenclature des installations classées de 1976 n'établit aucune prescription spécifique en matière de gestion des déchets de couvoirs, et de gestion des eaux usées. Par conséquent, sur le terrain, les pratiques sont encore très différentes d'un établissement à l'autre. Il y a quelques années, certains couvoirs épandaient les déchets sans traitement préalable, sur les terres. De telles pratiques peuvent engendrer des risques sanitaires importants. Cependant, à compter de 2005, les pratiques vont être homogénéisées puisque les couvoirs devront tous avoir mis en place un système de traitement de leurs déchets, une des solutions les plus réalistes sur le terrain apparaissant être le compostage des déchets. Nous avons ainsi chiffré les surcoûts liés au traitement des déchets et des eaux usées des couvoirs.

3.1.2. IMPACT AU NIVEAU DES ÉLEVAGES

Dans le cadre du PMPOA, les exploitants doivent rénover leurs bâtiments d'élevage, en les ajustant aux normes requises. Dans le cas où l'éleveur a l'intention d'exporter les fumiers, la mise en place d'une fumière est quasi obligatoire. Un équipement permettant d'éviter l'écoulement des eaux pluviales vers les fumières pour éviter la dilution des effluents est aussi nécessaire. Lorsque l'exploitation est éligible pour la mise aux normes environnementales, les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau d'une part et l'Etat, le Conseil Général ou régional d'autre part, à hauteur 60 % du montant de l'investissement, hors équipement d'évacuation des eaux. La mise aux normes environnementales représente un coût variable selon les régions. Nous avons estimé que la mise en place d'une

Tableau 1 - Les coûts environnementaux en couvoir

	Poulets	Dindes
Coût de l'élimination des déchets (ct €/oisillon)	0,254	0,360
Coût du traitement des eaux usées (ct €/oisillon)	0,034	0,034
Coût de la réglementation environnementale (ct €/oisillon)	0,288	0,394
Coût de la réglementation environnementale (ct €/kg vif)	0,152	0,046

fumière ne concernait que 25 % de la production nationale (estimation à partir de la situation bretonne). Ce pourcentage pourrait être amené à augmenter dans les années à venir.

La réglementation environnementale, ainsi que les excédents en fumiers, ont beaucoup dévalué la valeur des fumiers, leur apportant une image de déchet, plutôt qu'une image de fertilisant. Ainsi, les échanges paille-fumier entre agriculteurs ne fonctionnent plus aussi bien. La litière est donc devenue une charge pour de nombreux éleveurs, qui n'est plus compensée par l'échange. Le coût est estimé à partir des données Chambres d'Agriculture de l'Ouest. Les plans d'épandage limitent fortement le développement de la filière. A l'avenir, pour pouvoir trouver des débouchés, la part des fumiers compostés sera amenée à se développer. Nous traiterons cette éventualité dans la partie prospective.

Actuellement, le calcul de la redevance pollution intègre les pratiques des exploitants (stockage des effluents et respect du plan d'épandage). Si celles-ci sont correctes, un abattement est appliqué au montant calculé. Il semble que de ce fait, très peu d'éleveurs de volailles spécialisés paient une redevance pollution. Cependant, de nombreux éleveurs de volailles sont également des éleveurs bovins et paient une redevance. Il est cependant impossible d'estimer le montant affectable à la production avicole. En 2004, la nouvelle loi sur l'eau prévoyait une redevance sur l'aliment consommé. Ce projet a finalement été abandonné. Cependant, un nouveau projet de taxation de l'azote pourrait resurgir à court terme. Nous simulons ici l'impact d'une taxe sur l'aliment volaille de 0.60 €/tonne d'aliment.

3.1.3. IMPACT AU NIVEAU DES ABATTOIRS

Pour les abattoirs, seul le coût de la gestion des eaux usées a été estimé, le problème de la gestion des coproduits d'abattage ayant été traité dans le chapitre réglementation sanitaire. Les abattoirs utilisent des volumes d'eau importants : de 100 000 à 300 000 m³ par an et par outil d'après les entretiens avec les opérateurs. Certains abattoirs intègrent des stations de prétraitement des eaux usées (bassin de lagunage). L'eau rejetée est

Tableau 2 - Les coûts environnementaux en élevage

Poste de charge (cts d'€/kg vif)	Poulets	Dindes
Mise aux normes environnementales (cts d'€/kg vif)	0,057	0,081
Coût litière (cts d'€/kg vif)	0,291	0,776
Redevance Pollution (cts d'€/kg vif)	0,108	0,142
Total (cts d'€/kg vif)	0,456	1.000

Tableau 3 - Récapitulatif des coûts environnementaux pour la filière avicole

	Poulets	Dindes
Coût en couvoir (ct €/kg vif)	0,152	0,046
Coût en élevage (ct €/kg vif)	0,456	1.000
Coût en abattoir (ct €/kg vif)	0,520	0,520
Coût total de l'environnement pour la filière (ct €/kg vif)	1,128	1,566

ensuite traitée dans une station municipale. Dans ce cadre, les abattoirs paient une taxe sur l'eau à deux niveaux : sur eau propre et sur eau usée. Les abattoirs traitant des volumes importants doivent être équipés d'une station d'épuration de l'eau. Nous n'avons pas d'information à ce sujet et donc nous n'avons pas pu le prendre en compte dans nos estimations.

3.1.4. RÉCAPITULATIF DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Si la réglementation environnementale a pour le moment peu d'impacts directs et chiffrables sur les coûts en élevage, les contraintes qui en découlent compromettent fortement le développement, voire le maintien de la production actuelle. La prise en compte plus fréquente de la contrainte phosphore risque de réduire encore les surfaces du plan d'épandage et donc de peser plus fortement sur le développement de la production.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle réforme de la PAC les aides directes seront conditionnées au respect de contraintes réglementaires relatives notamment à la protection de l'environnement et au bien être animal : c'est la conditionnalité des aides.

3.2. IMPACT DES RÉGLEMENTATIONS SANITAIRES

L'étude de l'aspect sanitaire des réglementations s'articule autour de quatre thèmes :

- 1) L'interdiction de l'utilisation des farines et graisses animales en alimentation animale (arrêté du 14 novembre 2000).
- 2) L'interdiction progressive des antibiotiques facteurs de croissance [Directive 97/6/CE et règlement n°2821/98].

3) La mise en place d'une traçabilité tout au long des filières (règlement européen 178/2002 applicable à partir du 1^{er} janvier 2005).

4) La lutte contre les Toxi Infections Alimentaires Collectives (les TIAC) : directive européenne de protection contre les zoonoses (92/117/CEE), mise en place progressive des chartes sanitaires pour tous les maillons des filières de production (Contrat de Progrès du CIDEF, Charte Sanitaire du SNA), arrêté français du 26 octobre 1998 concernant la lutte contre les salmonelles, nouveaux textes européens de novembre 2003 (Directive 2003/99/CE du parlement et du Conseil et règlement CE 2160/2003).

Les conséquences de ces deux premiers points (interdiction de l'usage des farines animales et des additifs tels que les antibiotiques facteur de croissance) sont multiples. D'une part, le coût de substitution engendre un surcoût pour les fabricants d'aliment. D'autre part, la baisse de performance des animaux induit un surcoût au niveau de l'élevage. Parfois, des traitements curatifs s'imposent, à cause de la baisse de performance, en augmentent ainsi les frais vétérinaires en élevage. Enfin, la non valorisation des déchets d'abattoir autrefois valorisés via les farines animales a généré des surcoûts.

3.2.1. LA SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LE MAILLON ACCOUVAGE

Le Syndicat National des Accouveurs (le SNA) a mis en place dès 1996 une charte sanitaire, dont l'objectif est d'améliorer et de standardiser le niveau sanitaire de

l'ensemble des couvoirs français. La charte se base sur l'analyse de points critiques dans le couvoir, de la ponte à l'expédition des oisillons. Elle impose la mise en place d'un plan de contrôle et d'une démarche de traçabilité. Une campagne d'investissements et de rénovation de tous les couvoirs a été lancée, avec le soutien financier de l'OFIVAL. Aujourd'hui, la quasi-majorité des couvoirs répond aux exigences de la charte sanitaire du SNA.

Le traitement thermique de l'aliment est un procédé qui permet de réduire la prévalence de microorganismes dans l'aliment. Il n'existe pas de texte réglementaire imposant un traitement thermique de l'aliment ; mais dans certains cas, pour lesquels le respect de la sécurité sanitaire est fondamental, cette pratique s'est particulièrement développée. C'est le cas des élevages de volailles reproductrices, qui sont couramment nourries avec des aliments thermisés (dans 50 à 90 % des cas, d'après les entretiens réalisés).

3.2.2. LA SÉCURITÉ SANITAIRE EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES

L'adhésion à une charte sanitaire en élevage de volailles reste une démarche volontaire, mais qui concerne un nombre croissant d'éleveurs car elle constitue souvent le point central des cahiers des charges mis en place par les opérateurs de l'aval des filières. Le contrat de progrès du CIDEF s'est ainsi mis en place dans les élevages de dinde progressivement à partir de 1997. La DGAL a par la suite élaboré un cahier des charges pour l'ensemble des élevages avicoles, et l'OFIVAL accompagne financièrement les éleveurs qui effectuent les travaux de mise aux normes conformément à ce cahier des charges. Ce dernier prévoit notamment la mise en place d'aires bétonnées, d'un sas sanitaire, de soubassements enduits et d'un système de stockage des cadavres.

Dans le cadre de la réglementation portant sur l'usage des antibiotiques en élevage, l'avis du 11/05/01 interdit les demandes d'autorisation d'antibiotiques. De plus, cet avis prévoit le retrait progressif le 1^{er} janvier 2006 des 4 antibiotiques restants autorisés, dont 2 sont utilisés pour la volaille. Ces deux antibiotiques sont l'avilamycine et la flavomycine, utilisables pour les poulets et dindes de chair. Le Nifursol,

Tableau 4 - Les coûts liés à la réglementation sanitaire en couvoir

	Poulets	Dindes
Surcoût lié à la mise aux normes sanitaires (ct €/kg vif)	0,034	0,007
Surcoût lié aux analyses microbiologiques (ct €/poussin)	0,059	nd
Surcoût lié aux analyses microbiologiques (ct €/kg vif)	0,031	nd
Surcoût lié au traitement thermique de l'aliment (ct €/kg vif)	0,110	nd
Coût de la réglementation sanitaire (ct €/kg vif)	0,175	nd

Tableau 5 - Récapitulatif des coûts sanitaires en élevage

	Poulets	Dindes
Coût de la mise aux normes sanitaire (cts €/kg vif)	0,279	0,401
Surcoût de la baisse de performance (cts €/kg vif)	0,902	2,725
Coûts des traitements (cts €/kg vif)	0,473	0,706
Coût de la réglementation sanitaire (cts €/kg vif)	1,654	3,832

Tableau 6 - Coût de l'interdiction des farines pour les fabricants d'aliment

	Poulets	Dindes
Surcoût moyen (€/tonne) d'après entretiens	6,0	10,0
Indice de consommation	1,86	2,360
Surcoût total de l'interdiction des farines (ct €/kg vif)	1,116	2,360

un nitrofurane utilisé en dinde à usage curatif a été interdit le 31/03/03. Cette molécule permettait de combattre l'histomonose chez la dinde. Par ailleurs, 18 coccidiostatiques sont toujours utilisables en alimentation des volailles.

Selon les experts rencontrés, la dégradation des performances est très variable et difficilement appréciable en station expérimentale. Si l'on observe les évolutions de performances techniques recueillies par l'ITAVI sur les cinq ou six dernières années on constate une réelle dégradation des Indices de consommation en dinde (+6 % environ), alors que l'évolution est moins nette en poulet standard. Les entretiens effectués ont confirmé ces tendances. Bien sûr, cette évolution défavorable en dinde est d'origine multifactorielle (suppression des farines animales et interdiction de certaines molécules, mais également alourdissement des souches en relation avec les conditions de marché, etc.). Il est impossible d'isoler l'impact d'un seul de ces facteurs. Nous avons donc simplement simulé l'incidence d'une dégradation de 2 % de l'indice de consommation en poulet et de 5 % en dinde, toutes choses étant égales par ailleurs. A ces surcoûts engendrés par la dégradation des performances techniques et notamment de l'indice de consommation,

s'ajoute le coût des traitements thérapeutiques mis en œuvre pour lutter contre les troubles d'ordre digestif qui se sont développés depuis la suppression des Antibiotiques Facteurs de Croissance.

3.2.3. LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENT

Selon les entretiens réalisés, le surcoût induit sur l'aliment lié à la suppression des farines peut être estimé entre 4 et 13 €/tonne d'aliment, suivant les conjonctures, et suivant les espèces, le surcoût étant plus élevé en aliment dinde. Les professionnels de la nutrition rencontrés ont en fait chiffré le montant de l'économie qui serait réalisée si les farines animales étaient à nouveau autorisées dans l'alimentation. Cette économie indique approximativement le surcoût lié à l'interdiction des farines animales. Ils prenaient en compte également la substitution des matières premières telles que les céréales. L'estimation obtenue est une moyenne pondérée des différents aliments distribués aux animaux durant tout le cycle d'élevage (aliment démarrage, croissance et finition).

3.2.4. LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES ABATTOIRS DE VOLAILLES

L'élimination des coproduits d'abattage représente le principal surcoût réglementaire pour les abattoirs. En effet, avant 2001, certaines matières ont pu être valo-

risées dans l'alimentation des animaux notamment. Mais depuis le règlement européen du 14 novembre 2000, l'utilisation des farines de viande en alimentation animale a été interdite. Les débouchés pour ces produits ont donc été fortement réduits. L'élimination de ces matières s'est donc imposée, sans que des solutions alternatives de valorisation soient trouvées. En 2000, l'Etat a commencé à verser des indemnités aux établissements participant à la fabrication ou au stockage des farines, dont certains abattoirs sont bénéficiaires. Progressivement, ces aides ont diminué puis ont été supprimées. Enfin, une nouvelle taxe, destinée à financer l'élimination des déchets et sous produits animaux est entrée en vigueur en avril 2004.

D'après les entretiens réalisés auprès des abattoirs, le surcoût net lié à l'élimination des coproduits de volaille de 2000 à fin 2003, déduction faite des aides de l'Etat, varie entre 0,9 à 1,8 ct €/kg vif de volaille. Les dernières données de l'observatoire de l'OFIVAL présentées en avril 2004 et qui portent sur l'année 2003 montrent que les coûts nets continuent à croître pour l'ensemble des coproduits. Pour nos calculs, nous prendrons donc plutôt la fourchette haute, soit 1.8 ct €/kg vif.

3.2.5. COÛT GLOBAL DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LA FILIÈRE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

En élevage, à cause de la disparition des additifs antibiotiques, il est possible que le traitement de l'eau devienne une pratique courante. La réglementation ne l'imposera peut être pas, ce dispositif pourrait devenir incontournable pour assurer la sécurité sanitaire pour les animaux. Toujours en élevage, il est possible qu'à l'avenir, une réglementation impose un bétonnage des sols des bâtiments. Le traitement thermique, à ce jour largement utilisé en élevage de reproducteurs, pourrait éventuellement faire l'objet d'un élargissement de cette pratique en élevage d'engraissement, même si les opérateurs rencontrés restent sceptiques sur cette évolution.

A l'avenir, la législation communautaire sur l'hygiène alimentaire couvrira la totalité de la chaîne de production des aliments, "de l'étable à la table". Son cadre

Tableau 7 - Coût de la réglementation sanitaire en abattoir

	Poulets	Dindes
Surcoût de la gestion des coproduits d'abattage (ct €/kg vif)	1,8	1,8
Coût de la nouvelle taxe à l'abattage (ct €/kg vif)	0,449	0,449
Surcoût de la réglementation sanitaire (ct €/kg vif)	2,249	2,249

Tableau 8 - Récapitulatif des coûts sanitaires

Maillon concerné	Poulets	Dindes
Couvoir (€/kg vif)	0,175	ND
Elevage (€/kg vif)	1,654	3,832
Usine d'aliment (€/kg vif)	1,116	2,360
Abattoir (€/kg vif)	2,249	2,249
Surcoût filière (€/kg vif)	5,194	

sera commun à tous les pays de l'Union Européenne. L'application des nouvelles dispositions nécessitera encore une concertation pour une transposition constructive dans le droit et sur le territoire français. Les impacts économiques de cette évolution restent à évaluer.

3.3. IMPACT DES RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LE BIEN ÊTRE ANIMAL

Au niveau de la législation européenne, la première réglementation s'intéressant réellement aux conditions d'élevage des animaux a été mise en place en 1976. C'est la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, du 10 mars 1976. Ce texte définit les conditions d'élevage appropriées aux besoins éthologiques et physiologiques de l'espèce, et la qualité de l'ambiance.

En 2000, le comité scientifique sur la santé et le bien-être animal a adopté un rapport sur le bien-être des poulets de chair, de l'espèce *Gallus gallus*. Ce rapport est le prélude à l'élaboration d'une directive qui pourrait voir le jour en 2004/2005. Ce texte recommande notamment la limitation de la sélection génétique des souches réalisée sur la croissance. Il propose des densités en fonction des capacités des bâtiments et de l'éleveur et situe la densité maximale acceptable en poulet de chair à 30 kg/m². Il insiste également sur la nécessité de contrôler les teneurs en gaz ammoniac des bâtiments, et recommande une durée minimum de 2 heures d'extinction des lumières et une intensité lumineuse minimale de 20 lux.

L'élevage de dindes de chair fait l'objet d'une recommandation du Conseil de l'Europe adoptée en juin 2001, et signée par la France, concernant *Meleagris gallopavo*. Nous ne savons pas encore si ces propositions de mesures seront effectivement mises en application. Cependant, ce texte pourrait conduire à deux grandes modifications du système de logement des animaux : l'enrichissement du milieu et l'augmentation de l'intensité lumineuse.

Pour le moment, les surcoûts imposés par la réglementation bien être en élevage sont nuls, les textes n'étant pas encore écrits. Pour les autres maillons, la réglementation existe, sans générer de surcoûts importants. Dans la partie prospective, nous étudierons l'impact sur les coûts d'un changement des paramètres montrés du doigt par les recommandations.

Concernant les couvoirs, seule une législation sur la mise à mort des oisillons non conformes, ainsi que la réglementation sur le transport ont été mises en place. Nous avons pris en compte l'investissement dans un euthanasieur pour poussins.

La protection des animaux en cours de transport est régie par la directive 91/628/CE, établissant des améliorations de la densité de charge, des conditions de transport et des arrêts périodiques durant le transport. La retranscription de ce texte en France (arrêté et décret du 24 novembre 1999) impose que pour des trajets supérieurs à 12 heures, de la nourriture et de l'eau doivent être à la disposition des volailles. D'après une enquête ITAVI, la durée moyenne du transport des

poulets standard est de 75 Km, mais elle peut s'élever jusqu'à 225 Km (soit 3 h de route). En dinde standard, la distance parcourue est de 90 Km, avec un maximum de 305 Km (5 heures). Par conséquent, les abattoirs ne sont pas concernés par l'abreuvement ou l'alimentation des volailles durant le transport. Cependant, certains abattoirs sont équipés de containers spécifiques, qui garantissent un meilleur bien être par rapport à des cages fixes classiques. L'équipement de réception à l'abattoir doit être adapté à ce système de containers. La charge utile du camion diminue de 15 %. Par conséquent, le coût du transport est augmenté d'autant. Ce système permet d'améliorer le bien être animal, mais il permet également aux abattoirs de réduire le temps de chargement des volailles. Il existe donc un gain réel au niveau du temps de ramassage. Il est difficile de connaître le solde de ce changement de pratique pour les abattoirs, nous ne l'avons donc pas considéré dans notre calcul des coûts.

3.4. IMPACT DES RÉGLEMENTATIONS SOCIALES

La réglementation sociale est régie par des lois françaises. Nous avons étudié les effets liés à la loi de réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures (lois n°98-461 et n°99-366). L'Etat a mis en place deux types d'aides : Aubry I et II. Les aides Aubry I se présentent sous la forme d'une déduction forfaitaire décroissante chaque année, pour 5 ans. Nous avons pris en compte également la loi Gayssot (loi n°98-69), qui touche les coûts de transport.

La part de la main d'œuvre dans le coût de production d'un poussin et d'un dinde-donneau serait de 12 % environ du coût total pour des animaux non sexés (le sexage augmentant significativement le coût de la main d'œuvre). Une augmentation du coût de 10 % du coût de main d'œuvre se traduirait donc par un surcoût de 1,2 % du coût du poussin ou du dinde-donneau, soit environ 1,7 centimes d'euros par poussin.

En prenant en compte l'ensemble des salariés d'une entreprise de fabrication d'aliment (y compris les techniciens,

Tableau 9 - Récapitulatif des coûts du bien être animal

Maillon concerné	Poulets	Dindes
Couvoir (€/kg vif)	0,049	0,012
Elevage (€/kg vif)	0	0
Abattoir (€/kg vif)	inconnu	inconnu
Surcoût filière (€/kg vif)	0,049	0,012

conseillers et commerciaux), la main d'œuvre pourrait représenter 8 % du prix de revient d'un kilogramme d'aliment. Une augmentation de 10 % du coût de main d'œuvre conduirait donc à une augmentation de 0,8 % du coût de l'aliment, soit environ 1,80 euros par tonne d'aliment poulet (pour un prix d'aliment de 225 €/tonne), soit une incidence de 0,176 cts €/kg vif de poulet.

Le poste main d'œuvre est en forte augmentation depuis 5 ans pour les abattoirs. Ces derniers ont globalement augmenté leurs effectifs de main d'œuvre salariée de 10 % dès l'application de la loi Aubry, selon nos entretiens. Le surcoût lié aux 35 heures a pu être réduit, par des gains de productivité de la main d'œuvre d'une part, par l'optimisation de l'organisation, la mécanisation et la modulation des types de contrat d'embauche (intérim, CDD) d'autre part. Pour certaines entreprises la réduction du temps de travail fut un moteur de la recherche de compétitivité. Nous nous situons à la date de sortie dans les accords Aubry (variable selon les dates de signature des entreprises), c'est à dire à partir de la fin de la campagne d'aides de l'Etat. Nous prenons l'hypothèse que les lois Aubry n'ont pas conduit à une amélioration spécifique de

la productivité (l'automatisation se serait développée même sans les lois Aubry), et donc que le coût de la main d'œuvre variable a été augmenté de 10 %.

Depuis la loi Gayssot du 1^{er} juillet 2002, les heures de nuit sont payées 25 % plus cher. Les coûts de transport ont ainsi augmenté de 4 % (entretiens). Le transport est par ailleurs de plus en plus réglementé, au niveau de la formation des chauffeurs aux démarches de qualité. Ainsi, de nombreux abattoirs tentent d'externaliser au maximum ce poste.

3.5. BILAN DES SURCÔÛTS GÉNÉRÉS PAR LES RÉGLEMENTATIONS ACTUELLES

Nous obtenons un surcoût total de 7,05 ct d'€/kg vif de poulet ou 10,07 cts €/kg carcasse. Ce surcoût représente 8,1 % du coût de production d'un kilogramme de poulet, sortie d'abattoir. Nous constatons que la réglementation sanitaire est celle qui pèse le plus pour la filière volaille de chair française (74 % du surcoût total en poulet). Le coût de la suppression des farines est fortement responsable de ce surcoût, avec notamment, le surcoût lié à l'élimination des coproduits d'abattage.

Tableau 10 - Récapitulatif des coûts liés à la réglementation sociale (poulet)

Maillon	Surcoût (en €/kg vif)
Couvoir	0,140
Elevage	-
Usine d'aliment	0,176
Abattoir	0,402
Surcoût filière (ct €/kg vif)	0,718

Tableau 11 - Récapitulatif des coûts totaux pour la filière poulet

	ct €/kg vif	ct €/kg mort*
Surcoût de la réglementation environnementale	1,128	1,611
Surcoût de la réglementation sanitaire	5,194	7,420
Surcoût de la réglementation bien être animal	0,01	0,014
Surcoût de la réglementation sociale	0,718	1,026
Surcoût réglementaire total pour la filière	7,050	10,070

* hypothèse d'un rendement moyen de 70 %

Le coût de l'interdiction des antibiotiques est également important, surtout en élevage.

Rappelons que le différentiel de coût entre la France et le Brésil est de 45 % sortie d'abattoir. Les contraintes réglementaires européennes ou françaises s'appliquant actuellement à la filière volaille de chair n'expliquent donc pas totalement le différentiel de coût de production qui sépare l'Union Européenne de ses concurrents des Pays Tiers (elles expliquent environ 20 % de l'écart de coût constaté). En effet, les différences de niveau de vie, de coût de la main d'œuvre sont également à prendre en compte. Le prix des matières premières (notamment les céréales) est également plus compétitif. Les fluctuations monétaires ont un impact considérable sur la compétitivité des filières. Ainsi, la dévaluation du real a rendu le Brésil très compétitif dans le secteur.

4. PROSPECTIVE

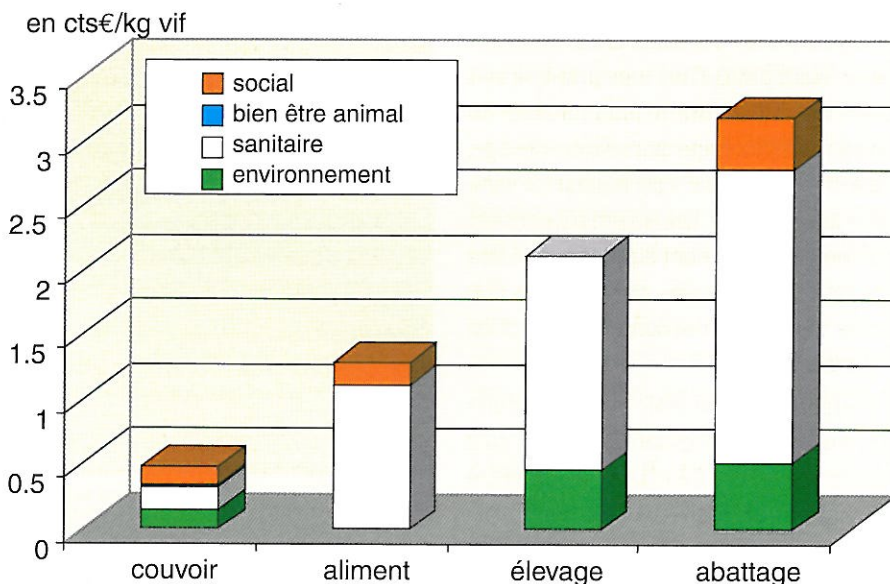
Deux objectifs étaient poursuivis dans l'analyse prospective : dans un premier temps, à partir d'une enquête auprès des acteurs économiques de la filière avicole chair, nous avons cherché à décrire les évolutions envisagées comme les plus probables afin de pouvoir construire des scénarios. Dans un second temps, nous souhaitons identifier, parmi les évolutions réglementaires pressenties, celles qui étaient susceptibles d'avoir un impact fort sur les évolutions de coûts.

4.1. LE POINT DE VUE DE LA FILIÈRE SUR LES ÉVOLUTIONS PROBABLES DU SECTEUR

Le taux de réponse de 21 % à notre enquête (105 réponses exploitées pour 500 questionnaires diffusés), traduit l'intérêt des opérateurs de la filière pour ce type de travail prospectif. Les répondants représentent la diversité des maillons : 26 couvoirs, 13 éleveurs, 16 fabricants d'aliment ou firmes services, 20 abattoirs, 23 organisations de production et 7 "experts". La représentativité régionale est également respectée.

Nous ne pouvons dans cet article analyser les réponses aux 53 questions posées. Nous ne reprenons que quelques éléments, consensuels ou non.

■ Figure 1 : Répartition des surcoûts réglementaires par maillon pour la filière poulet



4.1.1. LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La moitié des couvoirs pense que le seuil de 1 % du coût du poussin consacré à l'environnement ne sera pas dépassé. D'après nos calculs de surcoût réalisés dans le chapitre précédent, ce ratio représente 0,8 % du coût du poussin. D'après les résultats du tiercé, le traitement des déchets de couvoir est le premier facteur d'augmentation des coûts d'ici 5 ans.

En élevage, l'ensemble des maillons s'attend à une généralisation du compostage (83 % des répondants). Pourtant, nous sommes encore loin d'une généralisation de cette pratique. Mais il est vrai que si une réglementation sur le phosphore réduit les surfaces du plan d'épandage d'ici quelques années (89 % des répondants), il est possible que le compostage se développe dans certaines régions de production intensive. 62 % des personnes enquêtées craignent une hausse des taxes pour l'environnement. La quasi-majorité des enquêtés, tout maillon confondu pense que la mise en place d'une réglementation sur le phosphore est quasi certaine.

Tous les maillons pensent que les progrès liés à la fabrication d'aliment permettront de diminuer les déchets azotés (87 %) et phosphorés (92 %) des animaux.

Deux des quatre premières préoccupations des personnes enquêtées concernant le maillon abattage sont liées à la réglementation relative à l'environnement :

gestion de l'eau et gestion des déchets. Globalement, le traitement des déchets est la réglementation qui paraît inquiéter le plus chacun des maillons de la filière.

4.1.2. LA SÉCURITÉ SANITAIRE.

Les responsables de couvoir, ainsi que les experts, pensent que les coûts de contrôle des salmonelles vont augmenter d'ici 5 ans, du fait de la mise en œuvre de la nouvelle Directive zoonose.

La filière a toujours beaucoup compté sur les fabricants d'aliment pour permettre de sécuriser les élevages au niveau sanitaire : additifs antibiotiques et anticoccidiens en préventif notamment. Avec l'interdiction de l'usage de ces substances, de nouvelles solutions doivent être trouvées. C'est toute la filière qui doit travailler à améliorer la qualité sanitaire. Mais aujourd'hui encore, nous ressentons que les attentes envers les fabricants sont importantes. Alors que 66 % des éleveurs et 53 % des abatteurs pensent que les méthodes alternatives aux antibiotiques parviendront à atteindre le même niveau d'efficacité, 73 % des fabricants d'aliment n'en sont pas convaincus. D'après les opérateurs enquêtés, dans le tiercé, 3 des 4 premiers facteurs de surcoûts pour le maillon aliment sont liés à la sécurité sanitaire.

La sécurité sanitaire est également une préoccupation forte en élevage. La maîtrise des pathologies digestives par des dispositifs de traitement de l'eau pourrait se généraliser, comme le pensent 86 %

des répondants. Le traitement thermique de l'aliment ne paraît pas être une solution, puisque 93 % des fabricants d'aliment ne pensent pas qu'une telle pratique soit envisageable ou même souhaitable. Au niveau du bétonnage des sols en élevage, il permettrait de renforcer la sécurité sanitaire des animaux. Les abatteurs pensent qu'une généralisation du bétonnage des sols est envisageable, alors que les éleveurs et les organisations de production n'y croient pas.

La question du devenir des coproduits d'animaux est intéressante. D'autant plus que le règlement CE n°1774/2002 entré en vigueur en mai 2003 permettrait à nouveau un éventuel usage des coproduits animaux tout en excluant le cannibalisme. Les abattoirs sont les plus nombreux à penser qu'une telle évolution est possible (72 %), alors que seulement 51 % de l'ensemble de l'échantillon partagent cet avis. Les fabricants d'aliment, de leur côté, ne croient pas à une nouvelle utilisation des coproduits d'abattage.

4.1.3. LE BIEN ÊTRE

La mise en place d'une réglementation sur le bien être animal en élevage ne fait pas de doute. La baisse de densité paraît être une des évolutions les plus probables (plus de 70 % des répondants le pensent). C'est l'évolution qui inquiète le plus les opérateurs enquêtés en terme de surcoût. Les experts et les abatteurs pensent en majorité que la réglementation bien être intégrera des critères de technicité des bâtiments d'élevage. Nous pourrions également attendre une réglementation qui fixerait les densités d'élevage au travers de l'évaluation des pratiques des éleveurs. Les éleveurs sont sceptiques quant à la mise en place d'un tel système.

Il semblerait que les maillons qui ne sont pas concernés directement par un changement de pratique, anticipent plus facilement une forte évolution et n'intègrent pas les investissements qui devront être mis en œuvre. C'est le cas par exemple pour les affirmations portant sur les types de bâtiment d'élevage de demain. Les responsables d'abattoirs s'attendent en effet à voir l'émergence de bâtiments de forte technicité et qui permettront de conserver des densités plus élevées, alors que les éleveurs et les organisations de pro-

Tableau 12 - Surcoût prospectif total

	Poulets	Dindes
Environnement		
Compostage des effluents d'élevage	0,160	0,230
Sécurité sanitaire		
Mise en place d'une filière soja non OGM	1,110	2,030
Traitement de l'eau en élevage	0,840	1,200
Bétonnage des sols en élevage	0,490	0,700
Traitement thermique de l'aliment en élevage	1,160	1,416
Bien être animal en élevage		
Baisse de densité en élevage (seulement en poulet)	2,60	-
Enrichissement du milieu (seulement en dinde)	-	0
TOTAL		
Surcoût total en prospective (ct €/kg vif)	6,360	5,576

duction croient plutôt à une extensification des systèmes de production avec des bâtiments plus simples et moins chers. L'ensemble des maillons pense que d'ici 5 ans, le ramassage mécanique des volailles sera généralisé. Nous ne connaissons pas le surcoût (ou bien l'économie) lié à cette nouvelle pratique.

4.1.4. LA RÉGLEMENTATION SOCIALE

L'ensemble des personnes enquêtées ne croit pas en la compensation du surcoût lié aux 35 heures par des gains de productivité. Concernant l'abattage de volailles, les enquêtés paraissent plus confiants (34 %) que pour le maillon couvoir (19 %), certainement à cause du potentiel de mécanisation plus important que dans les couvoirs, pour lesquels le nombre de tâches manuelles est important.

Dans le tiercé, nous constatons que pour les maillons couvoir, fabrication d'aliment et abattoir, la modalité "Fin des aides Aubry" est très souvent choisie dans les trois premiers facteurs de surcoût d'ici 5 ans.

4.2. SCÉNARIOS PROSPECTIFS

Dans un premier scénario, baptisé scénario noir, nous avons cumulé les effets de toutes les réglementations pressenties et dont nous avons pu chiffrer l'impact : mise en place de filières soja non OGM, mesures sanitaires diverses en élevage (traitement obligatoire de l'eau de boisson, bétonnage des sols en élevage, traitement thermique de l'aliment) et mise en œuvre d'une réglementation bien être en élevage (diminution des densités en poulet, enrichissement du milieu en dinde).

Nous obtenons un surcoût prospectif total de 6.36 centimes d'euros par kg vif de

poulet qui vient s'ajouter aux 7.05 centimes d'euros estimés à partir des réglementations en vigueur actuellement, soit un surcoût total de 13.4 centimes d'euros par kg vif de poulet.

Les surcoûts prospectifs que nous avons pu estimer concernent surtout un durcissement de la réglementation sanitaire. Cependant, l'estimation du coût de la mise en place d'une filière tracée non OGM apparaît très aléatoire, et la thermisation de l'aliment en engraissement n'apparaît pas être une solution d'avenir ; à l'inverse, nous n'avons pas pu chiffrer l'impact d'une éventuelle réglementation concernant les mycotoxines en alimentation animale. En élevage par contre, le bétonnage des sols et le traitement systématique de l'eau de boisson apparaissent comme des évolutions possibles même si leur généralisation est loin d'être certaine. Le second poste de surcoûts prospectifs important concerne les évolutions pressenties en matière de bien être animal. La réduction des densités autorisées en élevage de poulet pénaliserait fortement le coût de production français.

Dans le scénario noir précédent, nous n'avons pas recherché de cohérence interne entre la mise en place des différentes réglementations. En effet, nous avons supposé un durcissement des contraintes sanitaires, mais également de bien être et d'environnement. Or à l'avenir, des priorités seront probablement définies et l'on peut imaginer, par exemple un scénario sécuritaire qui privilégierait la sécurité alimentaire et où l'accent ne serait pas mis sur le bien être animal, c'est à dire que les projets de directive en cours

seraient stoppés et un scénario "attentes citoyennes" où le bien être animal passerait au premier plan.

Dans le premier scénario, les recherches de salmonelles pourraient être étendues à de nouveaux sérotypes, et ce, aux différents niveaux des filières, l'utilisation des farines et graisses animales resteraient interdites. Des filières soja non OGM se mettraient en place, mais correspondraient à un marché de niche. L'utilisation des antibiotiques et anticoccidiens serait strictement limitée, le traitement de l'eau de boisson généralisé, et le bétonnage des sols en élevage fortement généralisé. Ce scénario devrait en toute logique s'accompagner d'un durcissement des contrôles sanitaires aux frontières de l'union Européenne. Le prix proposé au consommateur pourrait être augmenté, en relation avec une généralisation mondiale des contraintes.

Dans un second scénario "attente citoyenne", on assisterait à un renforcement des contraintes relatives au bien être animal, mais également au soutien de systèmes d'élevage non intensifs. L'élevage intensif serait condamné, les densités en élevage fortement diminuées et les bâtiments moins sophistiqués. Les farines et graisses animales resteraient interdites, les filières tracées non OGM se développeraient et représenteraient l'essentiel de l'approvisionnement en aliment composé. La réglementation environnementale serait renforcée. Une relative déconcentration de la production serait susceptible d'augmenter les coûts

logistiques tout au long de la filière. Le marché se segmenterait fortement avec un marché de produits basiques, aux prix peu élevés alimenté par des importations en provenance de Pays Tiers, et un marché de produit frais alimenté par la production nationale qui reculerait fortement en volume.

CONCLUSION

Les réglementations améliorent nos standards de production, standards sanitaires et environnementaux notamment. Elles sont par conséquent d'une utilité sociale légitime. Parce qu'une réglementation ne pourra jamais garantir une sécurité sanitaire absolue, il est important de pouvoir se fixer des objectifs réalistes, accompagnés de moyens financiers adaptés. Sinon, la viabilité de la filière européenne pourrait être mise en péril, ce qui imposerait un recours accru aux importations qui ne présenteront pas les mêmes garanties que la production européenne.

Cette étude des réglementations actuelles et des surcoûts engendrés est un premier travail d'estimation des surcoûts, susceptible d'évoluer avec la mise en place de nouvelles réglementations. Le surcoût global minimal que nous obtenons pour le poulet atteint 7 centimes d'euros par kg vif, il n'explique que 20 % des écarts de coûts avec le poulet brésilien, mais il représente trois fois le revenu net moyen de l'éleveur estimé par les CER à 2.5 centimes par kg vif sur les cinq dernières années. A l'avenir, ce surcoût réglemen-

taire global pourrait atteindre 13.4 centimes d'euros par kg vif, aggravant ainsi notre déficit de compétitivité.

Si des efforts continuent à être nécessaires pour diminuer les coûts à chacun des maillons de la filière (poursuite des recherches en génétique et nutrition permettant d'améliorer les performances des animaux, la qualité des produits et l'adaptation des animaux aux nouveaux systèmes d'élevage compatibles avec les nouvelles exigences réglementaires, en matière de bien être notamment), il est clair qu'un déficit de compétitivité prix subsistera avec nos principaux compétiteurs des Pays Tiers.

Cependant, nos standards qualité ne cessent d'augmenter et l'Union Européenne est le leader mondial en qualité de production (en intégrant sécurité sanitaire et protection de l'environnement). Les contraintes réglementaires peuvent ainsi être considérées comme des opportunités de différenciation pour les filières volailles européennes.

Face aux attentes des consommateurs, les produits de volailles européens doivent pouvoir se démarquer par rapport aux Pays Tiers et valoriser les efforts réalisés à chacun des maillons et des standards qualitatifs élevés. Cet objectif passe par la mise en œuvre d'une politique collective de communication grand public et de la mise en place d'une obligation d'étiquetage de la provenance de la matière première viande de volailles y compris dans les produits élaborés.